



Forestiers Privés en Poitou-Charentes

Syndicat de Sylviculteurs

FRANSYLVA en Poitou-Charentes

**BULLETIN
DE LIAISON
NUMÉRO 2**

Décembre 2017



Le Président et Claude Nigen, technicien CRPF à l'antenne d'Angoulême.

Sommaire

Editorial du Président

Les brèves/actualités

Journée internationale des forêts 2018

Support administratif auprès des propriétaires à Clérac

Forinvest

Informations départementales

Délégation 16

Délégation 17

Délégation 79

Délégation 86

Forêts et gibier

Les infos du Net

Formation

Glossaire

Marché du bois

L'Assemblée Générale

Editorial du Président du Syndicat des Forestiers Privés en Poitou-Charentes, Eric LE GALLAIS



Est-ce un roman ? C'est une belle histoire. Un livre tellement à la mode l'été dernier mérite d'être lu avec ou sans modération mais certainement avec discernement. Je veux parler de « La vie secrète des arbres », de Peter Wohlleben.

Il se lit effectivement comme un roman, facilement, avec même un peu de suspense, en se demandant ce que l'on va découvrir en tournant la page. Nous passons du sous-terre à l'intérieur de l'arbre, à la concurrence entre les arbres, au rôle de la lumière, enfin à tous les facteurs que nous connaissons et même à ceux que l'on ne connaît pas. Au rôle du tout petit, sous terre, c'est là sans doute la surprise. Nous, forestiers, n'avons pas pour habitude de nous pencher aussi bas, nous avons plus l'habitude de regarder vers le haut. Ces détails sur le monde souterrain sont surprenants.

Si l'analyse est détaillée, quelle est la véritable incidence de ces facteurs sur la pousse et le développement des arbres ? Avec certainement des recherches scientifiques approfondies, ce livre transpire une vision quelquefois un peu sentimentale de l'arbre. Le terme « bébé arbre » revient souvent au cours de la lecture et cela amène à une conclusion qui correspond aux sous entendu des chapitres précédents mais, comme souvent, avec des oui-non. Un plaidoyer pour la forêt cultivée comparant cette méthode de gestion à l'agriculture biologique face à l'agriculture conventionnelle.

Par contre, et ce n'était pas le sujet du livre, rien ou presque sur le rôle économique. Beaucoup sur le rôle écologique que nous ne renions pas, mais ce n'est pas suffisant.

Je vous conseille la lecture de « la vie secrète des arbres » avec discernement.

CONTACTS

Forestiers Privés en Poitou-Charentes
Tel : 06 12 90 94 43

13 rue de la Croix de la Cadoue - 86240 - SMARVES
Courrier électronique : poitou-charentes@fransylva.fr

Directeur de publication : Eric Le Gallais

Comité de rédaction :

Richard Arnou, Brigitte Bonnisseau,
Philippe d'Hémery, Philippe Drouault,
Gérard Grolleron.



*Le Président du Syndicat des
Forestiers Privés en Poitou-Charentes,
les membres du conseil d'administration
et le comité de rédaction de ce bulletin
présentent à tous les adhérents
leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

LES BRÈVES / LES ACTUALITÉS

L'Assemblée constitutive de l'**Agence Régionale de la Biodiversité** en Nouvelle-Aquitaine (ARB), nouvel outil au service de la biodiversité et de l'eau, issue de la fusion de l'ancienne ARB Aquitaine et de l'ORE (Observatoire Régional de l'Environnement Poitou Charentes) s'est tenue à Bordeaux le 26 septembre. Ses statuts définissent ses missions : éclairer les politiques publiques, mettre en réseau les acteurs et les connaissances et répondre aux enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité.

Une gouvernance élargie autour de 7 collègues a été mise en place. On ne peut que déplorer le faible poids de la filière sylvicole dans cette gouvernance alors que nous sommes des acteurs majeurs pour la préservation de la biodiversité, et constater que les associations écologistes et de chasse et pêche tirent très bien leur épingle du jeu.

Nous tiendrons naturellement informés nos adhérents des études et manifestations de l'Agence, pertinentes en matière forestière. BF

Nouveauté : un décret du ministère de l'agriculture, en date du 3 mai 2017 accompagne l'arrêté de la même date et expose, d'une part, les actions des programmes régionaux « Valorisation du bois et territoires » et, d'autre part, la création au sein des chambres régionales d'agriculture d'un service commun. Cela entraîne donc une modification du code rural. Notons que le décret ne parle pas de valorisation de la forêt, ambiguïté voulue ? Les chambres régionales d'agriculture sont tenues de créer un comité d'orientation composé au minimum de tous les conseillers du CRPF et des représentants des propriétaires forestiers publics et privés. Ce comité élabore un programme régional pluriannuel « valorisation du bois et territoire » qui doit être compatible avec le PNFRB. Celui-ci est transmis pour accord au CRPF et ensuite à l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Cette nouveauté pose de véritables questions. Avait-on besoin d'un nouvel outil de gestion forestière ? Le dépôt tardif de l'arrêté comme du décret a-t-il une signification ? Les personnels du CRPF ont-ils besoin de réunions supplémentaires pour participer à des actions qui ne sont pas le cœur de leur métier : structuration du foncier forestier ou assistance juridique et comptable aux employeurs.

Le transfert aux chambres d'agriculture de ces thèmes forestiers déshabille les uns pour habiller l'autre. Il eut été plus judicieux de renforcer les CRPF, avec les moyens correspondants pour répondre à ces missions et concentrer en un seul organisme tous les acteurs de la forêt privée française.

Exemple d'incohérence : la construction d'une usine de cogénération à base de bois en Région PACA remise en cause.

Cette centrale, à Gardanne, est calibrée pour consommer 850.000 tonnes de bois, pour moitié des déchets et pour moitié du bois issu des coupes forestières, c'est dire l'importance de cet investissement au profit des forestiers mais aussi des consommateurs. Cette usine doit produire 6 % de la production d'électricité de la Région PACA. Le Préfet a signé l'autorisation d'exploiter mais c'était sans compter sur nos amis de FNE (France Nature Environnement) qui ont fait annuler l'arrêté préfectoral par le tribunal administratif. Les raisons avancées : le manque d'analyse d'impact de l'approvisionnement en bois et la sous estimation des effets sur les milieux naturels et les paysages. Il est évident que les naturalistes connaissent mieux que nous qui vivons dans nos forêts les conséquences des coupes forestières et que nous allons détruire notre potentiel forestier pour des gains à court terme

Il est surprenant que ce soient ceux qui souhaitent une production écologique de l'électricité qui nous donnent des leçons de gestion forestière. Bien heureusement, le Préfet, dans sa sagesse, a donné de nouveau, dans l'instant, l'autorisation de continuer la production ; notons qu'il s'agit d'un investissement de 250 millions d'euros avec 80 salariés.



Nous avons eu, lors de la dernière réunion des Présidents des syndicats, la présentation d'un drone permettant d'évaluer la biomasse forestière, de donner la densité de tiges, la hauteur dominante et le volume de bois à l'hectare. Ceci est à rapprocher de propos tenus par l'économiste Mr Dessertine venu à Poitiers récemment et qui nous exposait une vision des avancées de la technologie et de ses conséquences. Nos vies professionnelles vont être bouleversées par la rapidité avec laquelle des outils nouveaux vont apparaître. Nous ne pouvons même pas imaginer ce qui sera imaginé.

Soyons donc attentifs à ces transformations techniques et intellectuelles. Cela ramène à ce nouveau drone, qui, même s'il s'avérait fiable, ne remplacera jamais complètement l'œil du forestier qui voit sans doute mieux que certains appareils. ELG

Un troisième Plan Bois dans la construction a été signé le 28 septembre 2017, à Strasbourg. Il sera financé à parts égales entre l'Etat, le Codifab (comité professionnel des industries de l'ameublement et du bois) et France Bois Forêt, à hauteur de 400 000 euros chacun pour les trois ans. Il ambitionne de positionner favorablement les solutions bois dans la perspective de la future réglementation environnementale du bâtiment et de promouvoir de nouvelles orientations législatives et réglementaires qui devront permettre de faciliter le recours au bois dans la construction. Ce plan est aussi destiné à accroître les connaissances des bureaux d'études, bureaux de contrôle et des assureurs en matière d'utilisation du bois.

La construction est le principal débouché du bois français. Elle concerne 2000 entreprises françaises et correspond à 65 % des sciages de bois et 50 % des panneaux produits, sous diverses formes.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS



21 mars

Journée internationale des forêts

Journée proclamée par l'organisation de Nations Unies, le 21 mars est La Journée Internationale des Forêts partout dans le monde.

A cette occasion, nous avons prévu, nous aussi, de célébrer la forêt, l'arbre et le bois dont les services multiples en font une ressource essentielle pour le développement durable.

Pour cela nous nous orientons vers deux actions-visites dans la semaine du 19 au 25 mars, l'une en Poitou et l'autre dans

les Charentes. Cela fera l'objet d'une préparation au début de l'année 2018, avec l'appui de Pauline Martin, chargée de la communication à la Fédération Nationale. Elle nous a déjà rendu visite pour nous aider à mettre au point notre stratégie de communication et nous ne manquerons pas de la solliciter pour mieux nous faire connaître.

SUPPORT ADMINISTRATIF AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES A CLÉRAC

Une aide aux propriétaires impactés par la ligne LGV en Charente-Maritime

La délégation de Charente-Maritime de Fransylva en Poitou-Charentes a animé une réunion d'information le Vendredi 17 novembre 2017 à Clérac, en présence du maire de la commune et des représentants du Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime (GDF 17) et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Une centaine de personnes étaient présentes et attentives aux informations et conseils donnés en particulier par Pierre Landré, vice Président et référent administratif et fiscal du syndicat.

L'objet de la réunion était d'aider les propriétaires à mieux appréhender la manière de remplir leurs obligations fiscales quant à la nature cadastrale des parcelles impactées par la ligne LGV et attribuées suite à l'aménagement foncier de Clérac et Bédenac.

Afin de compléter cette diffusion d'information, un accueil des propriétaires a eu lieu en mairie de Clérac le jeudi 7 décembre ainsi que le samedi matin 9 décembre 2017.

C'est Richard Arnou, administrateur du syndicat au titre de la délégation de Charente-Maritime qui a assuré cette permanence et qui a pu ainsi, avec l'aide technique de Jean-Michel Clupeau du CRPF, réaliser une évaluation précise de la superficie des nouvelles parcelles attribuées et ainsi éviter aux propriétaires qui se sont déplacés une taxation fiscale arbitraire.

Tous les propriétaires qui ont pu bénéficier de cette permanence ont pu mesurer l'action et les services apportés par le syndicat ; **une simple adhésion permet de mieux se protéger juridiquement et d'être informé en permanence.**

Pour toute demande d'adhésion merci de renvoyer le papillon qui se trouve en bas de la page 9.

Photo syndicat Poitou-Charentes





Forinvest Business Angels (*), à quoi ça sert et à qui ça s'adresse ?

Fort du constat qu'il n'y a pas assez d'investissements dans la filière bois en France, aussi bien en amont qu'en aval, notre syndicat Fransylva a créé en 2010 au niveau national (**) une association dédiée aux investissements dans le domaine du bois ; cette association regroupe des forestiers investisseurs souhaitant développer cette filière.

L'objectif est de mettre en relation des investisseurs, principalement forestiers, avec des porteurs de projets à fort potentiel de développement dans le domaine du bois.

Fonctionnement

Des bénévoles motivés, membre du syndicat Forestier provenant de toutes nos régions, assistés d'une partie du bureau de Fransylva à Paris, examinent rigoureusement tous les dossiers qui leurs parviennent ; cette année, le Comité de Sélection a examiné 50 projets et a décidé d'en retenir 10 ; ces projets sont ensuite présentés aux membres de l'association, qui décident ou non d'investir !

En 7 ans, près de 300 forestiers investisseurs ont investi 7,5 millions d'euros dans 27 entreprises du secteur du bois dans toute la France.

Vous pouvez découvrir les sociétés sélectionnées et peut-être les futures pépites de notre industrie sur le site : <http://forinvest-ba.fr/>

Vous connaissez une entreprise à potentiel dans notre région Poitou-Charentes, ou vous souhaitez accompagner financièrement une entreprise de la filière, contactez l'association par email à l'adresse suivante : contact@forinvest-ba.fr

Forinvest participe concrètement à développer notre filière dans nos régions. C'est également un réseau vertueux d'entraides, gagnant-gagnant pour les entrepreneurs et pour nous tous, forestiers, sylviculteurs et producteurs ! Jean Deniau, administrateur

* Business Angels : investisseurs providentiels

** un abonnement **régional** très accessible a été créé cette année pour adhérer à l'association

Journée nationale « Oui au Bois dans la construction » du 10 Octobre 2017



Niort était ce 10 octobre l'une des 10 villes de France qui célébraient la montée en puissance du Bois dans la construction. La part de marché du bois dans la construction de maisons individuelles frôle désormais les 10% et près de 9000 logements collectifs ont été majoritairement réalisés en bois en 2016 tandis que 28% des extensions/surélévations faisaient un large appel au bois. Cette progression est due principalement à l'excellente image écologique du bois prisé pour ses qualités d'isolation thermique, sa prise en compte par un nombre

croissant d'architectes et le rapide progrès des techniques CLT (Cross Laminated Timber) dans les éléments de structures supportant des charges lourdes et permettant la montée en hauteur des bâtiments en bois.

Lors de la journée, un grand nombre de réalisations récentes ont été présentées au cours de visites sur site tant par les industriels du bois que par les maîtres d'œuvre ou architectes. Au plan régional, deux réalisations de logements collectifs niortais à haute qualité environnementales ont été particulièrement remarquées.

Au plan national, l'architecte Stephen Ware d'Art and Build a présenté l'immeuble emblématique Silva « la Tour de Bois » à Bordeaux qui avec une ossature primaire bois développe 18 étages sur 50 mètres de haut en incorporant 80% de bois. Le cabinet Why architecture a également présenté le projet Tryptik de logements (1000m² de bâtiments en bois en plein secteur protégé de Bordeaux). Un projet de 51 logements en Limousin également considéré comme exemplaire du point de vue environnemental, de par sa large utilisation du bois en structure, en menuiserie, en vélure et en terrasse a également été présenté par Limoges Habitat et le cabinet d'architectes Atelier du Rouget.

Bernard François, administrateur

LES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

VOUS INFORMENT

CHARENTE

Vice-Président P. Landré
lepiare@gmail.com - 05 45 22 72 77



Votre syndicat a soutenu l'un de nos adhérents dans un contentieux avec un maire. Ce dernier avait élargi un chemin communal rural de 3 m à 6 m, sans [accord](#) ni document de géomètre préalables. Tout l'alignement d'une bordure en chênes de bois d'œuvre a été déstabilisé et déchaussé. Ces arbres se sont pour partie abattus au moindre coup de vent et pour une autre partie desséchés et crevés. Le maire ayant refusé toute transaction amiable, au titre de la clause défense et recours de l'assurance R.C.Bois, le propriétaire sylviculteur sinistré a été assisté par votre assurance de groupe du syndicat dans une procédure de mise en cause avec expertises et avocat. Le jugement final, après 5 années de procédures, a condamné la commune à indemniser le propriétaire pour son préjudice. Le propriétaire a ensuite accepté de rétrocéder à la commune la bande de terrain correspondant à l'élargissement du dit-chemin (ce qu'il avait proposé dès le départ dans sa transaction amiable refusée).

La représentation locale de votre syndicat est vivement intervenue auprès de l'administration afin que soient repris les versements des compensations de pertes de revenus dans les dossiers de boisements de terres agricoles. Lors du transfert de la gestion des fonds européens FEADER/FEDER de l'État aux régions, cette ligne budgétaire a tout simplement été oubliée. Il est nécessaire de la recréer. Depuis 2015, les versements de ces contrats signés par l'État ne sont plus honorés. Comme les aides PAC ou certains contrats Natura 2000, si les fonds européens sont bien versés à l'État Français, ISIS et OSIRIS, les systèmes de gestion informatique, sont dans l'incapacité de traiter les dossiers et de verser les aides dues. Que tous les propriétaires concernés nous fassent connaître leurs dossiers afin de mieux pouvoir les défendre collectivement.



Le CETEF, Centre d'Étude Technique, Environnemental et Forestier, vient de remettre l'étude sur les dégâts de gibiers en Charente que le syndicat-16 lui avait commandée. En conclusion, il faudrait une implication plus grande des sylviculteurs dans le constat des dégâts et de la gestion cynégétique afin de rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique : déclarations des dégâts de présence, amélioration des capacités d'accueil en milieu forestier, études sylvo-cynégétiques d'enclos/exclos, concertation avec les chasseurs et modifications des pratiques de chasse. Un complément d'étude va être demandé sur une

compilation de déclarations de dégâts de présence (fiches sollicitées), une expérimentation d'enclos/exclos mise en place, ainsi qu'une réflexion sur l'enlèvement et le recyclage des plastiques de protection.

Calendrier des réunions de la délégation de Charente

Pour la Charente, votre syndicat vous a représenté dans 39 réunions au cours du deuxième trimestre 2017 et 14 réunions au troisième : Natura 2000, réunions sur les documents d'aménagement PLU et PLUi, réunions pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, représentations diverses et multiples, etc. ainsi que quelques rendez-vous particuliers.

La permanence à la Maison de la Forêt d'Angoulême, au 20 rue Léonard Jarraud, le lundi en début d'après-midi, est ouverte à la disposition de tous les adhérents du syndicat.

JUILLET 2017

3 Juillet Révision PLU Mouthiers
4 Juillet Après-midi : Angoulême, CDNPS
5 Juillet Matin : CDPENAF
10 Juillet PLU de BOUEX
17 Juillet PLU Asnières
20 Juillet Journée : Réunion de Concertation PLU à THURAY (79)

AOÛT 2017

4 Août Matin : Éol-Res Bordeaux-Bastide Projet éolien des Lorettes et Terrier de la Pointe (Sud-16)

SEPTEMBRE 2017

8 Septembre Matin : cartographie des cours d'eau
13 Septembre Matin : rdy adhérent pour identification de parcelle de bois
18 Septembre AM : CNPF PC, Smarves (86)
20 Septembre Matin : Natura 2000 Chaumes Boissières (Graves de St Amant)
21 Septembre AM : Angoulême, CDNPS
21 Septembre AM : CA syndicat Les Ruralies (79)
26 Septembre Matin : Cognac – Comité de Bassin Adour-Garonne
27 Septembre AM : Natura 2000 Chaumes de Vignac à Vignac
29 Septembre Journée : CA CNPF-NA, Châtaillon-Plage (17)

----- Réunions SAFER CTL (environ une par mois)

LES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

VOUS INFORMENT

CHARENTE-MARITIME

Vice-Président J.L. Léonard
jl.leonard@chateilaillonplage.fr



La nouvelle organisation régionale a rassemblé les douze départements des trois anciennes régions sous une même bannière Aquitaine.

Les forestiers n'ont pas échappé à ce grand chambardement et notre CRPF Poitou Charentes s'est fondu dans l'énorme machine du CNPF NA. Elu au niveau régional, j'y siége aux côtés de Brigitte Bonnisseau, Patrick Mercier, Pierre Landré, Didier Grospeaud et Michel Gravouil.

Mais exister face au mastodonte aquitain n'est pas toujours très simple et les structures syndicales départementales n'avaient plus la masse critique représentative.

A l'initiative de nos amis des Deux Sèvres, de la Vienne et de la Charente, les quatre structures départementales Fransylva se sont regroupées au sein du nouveau syndicat.

C'est pour nous Charentais maritimes, l'occasion unique de nous donner un nouvel élan car le moins que l'on puisse dire, c'est que notre département n'a pas vraiment brillé par son activité syndicale forestière ces dernières années.

Les cinq administrateurs de Charente-Maritime qui pourront également compter sur les compétences de nos amis administrateurs des départements voisins, en particulier l'expertise reconnue de Pierre Landré en matière fiscale, constituent désormais une véritable représentation au sein de notre syndicat interdépartemental présidé par Eric LE GALLAIS.

Ils m'ont donc proposé d'en prendre la vice présidence pour la Charente maritime et nous formons désormais une solide équipe.

Au-delà du fait de collaborer à nouveau au niveau régional, nous vous représentons efficacement et défendons vos intérêts dans toutes les commissions départementales. Agriculture, chasse, protection des sites, risques naturels majeurs, occupation des sols ou fiscalité locale, nous occupons tous les sièges qui nous sont réservés et qui souvent restaient vacants.

La réunion d'information de CLERAC pour informer les propriétaires des formalités et de leurs droits vis-à-vis de l'impact du chantier de la LGV a été le premier exercice réussi d'une action syndicale efficace.

Rassemblés au sein d'une organisation syndicale active et crédible, nous sommes toujours plus forts que cela soit vis-à-vis des services de l'état que du CNPF lui-même voire de notre propre organisation nationale. La Charente maritime n'est peut-être pas un très grand département forestier, mais ses propriétaires ne rencontrent pas moins de problèmes que les autres dans la gestion quotidienne ou à long terme de leur patrimoine forestier.

Réunis, actifs et efficaces, c'est ce que nous vous proposons désormais.

Mais c'est aussi au nombre de ses divisions que l'on mesure la puissance d'une armée et celle de Charente maritime est encore bien modeste comparée à celle de la Vienne, des Deux Sèvres voire de la Charente.

Alors rejoignez nous et faites adhérer vos amis et voisins forestiers, gros et plus modestes.

Il en va de notre avenir.

Jean Louis LEONARD

Vice-Président et référent de Charente maritime

LES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

VOUS INFORMENT

DEUX-SÈVRES

Vice-Présidente B. Bonnisseau
brigittebonnisseau@gmail.com - 06 82 91 00 47



Réflexions concernant les Espaces Boisés Classés (EBC) dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

La plupart du temps, les espaces boisés (bosquets, forêts, haies) sont zonés en EBC dans les PLU avec une classification N « Naturelle et Forestière ».

Le zonage en EBC protège le foncier forestier de toute autre occupation et interdit tout défrichement (irrecevabilité de plein droit). En zone EBC :

- Pour toute surface inférieure à 4 hectares en taillis, vous pouvez faire une coupe de bois, mais la surface doit rester forestière ;

- Pour toute surface supérieure à 4 hectares d'un seul tenant, vous avez l'obligation de déposer en mairie une déclaration préalable de coupe de bois, sauf si vous avez fait agréer un Document de Gestion Durable forestière (CBPS, CBPS + ; RTG ou PSG).

En zone EBC, tout ce qui a rapport avec la sylviculture est autorisé (pistes forestières, places de dépôt, hangar forestier) à condition qu'il constitue un accessoire indispensable pour le développement économique sylvicole.

Cependant, toute infrastructure de fonction sociétale (création d'une cabane de chasse ou une cabane dans les arbres, une aire de stationnement ou d'accueil, etc.) est strictement interdite en zone EBC (défrichement irrecevable de plein droit).

Par précaution, si votre parcelle est zonée en EBC dans le PLU de votre commune, nous vous conseillons de vous impliquer dans les commissions et réunions publiques concernant votre PLU, de vous rapprocher de votre syndicat des Forestiers Privés, de récupérer le chapitre forestier dans le diagnostic de présentation du PLU, de bien étudier les justifications circonstanciées et localisées des élus pour ce zonage EBC de vos parcelles, de bien lire le règlement applicable en classification N. N'hésitez pas à contester le zonage EBC et certaines contraintes du règlement de la classification N s'ils sont contraires à vos projets de gestion sylvicole, écologique/gestion du paysage ou sociétaux/activités récréatives et de loisirs.

Il vous est également possible de demander au C.R.P.F le « porter à connaissance » de la partie forestière de la commune concernée.

Commissions en Deux-Sèvres - 4^{ème} trimestre 2017

4 octobre :	CDPENAF à Niort
14 octobre :	CDNPS à Niort
6 novembre :	Commission du budget à la chambre d'Agriculture aux Ruralies
14 novembre :	CDPENAF à Niort
17 novembre :	Session départementale chambre agriculture aux Ruralies
22 novembre :	Réunion interdépartementale CDPENAF aux Ruralies
04 décembre :	CL des eaux du Sage du Thouet à St Loup / Thouet
15 décembre :	CDAF
19 décembre :	CDPENAF à Niort.



Date à retenir :

La journée départementale d'informations forestières du Syndicat aura lieu en Deux-Sèvres à Mazières en Gâtine le 14 avril 2018 à 9 h 30.

L'après-midi sera consacré à la multifonctionnalité de la forêt à Vouhé avec l'intervention d'un mycologue et la visite de cabanes dans les arbres dans la forêt de Chervelières.

LES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

VOUS INFORMENT

VIENNE

Vice-Président P. Mercier
merpat5@hotmail.fr - 06 85 23 29 11



UN BEL EVENEMENT

Les Forestiers de la Vienne ont répondu présents à la journée du 21 août 2017.

Nous les en remercions.

La météo était parfaite. Pas un nuage au-dessus de la Forêt de Mauprié, où Monsieur Réveillaud et Monsieur Houssiaux nous accueillaient dans cette superbe propriété.

Outre un parcellaire forestier de grande qualité, l'ensemble s'est doté de locaux d'accueil accompagnant les festivités nuptiales.

Pour nous, bien sûr, l'intérêt c'était les arbres. Cette forêt, de plus de 200 ha allait nous dévoiler ses atouts et c'est sous la conduite de Jean-François de La Motte, que les participants ont pu partager et apprécier les travaux sylvicoles entrepris sur le massif.

L'itinéraire passait par une plantation de Douglas, parfaitement réussie. Nous avons pu observer sur une parcelle voisine la qualité des grumes de Douglas ce qui reste tout de même exceptionnel dans notre département et explique le choix des gestionnaires.

Nos adhérents ont pu apprécier la qualité des travaux sylvicoles engagés, la volonté et la nécessité de protection du parcellaire reboisé et bien sûr les explications pratiques de l'expert, sans négliger l'aspect financier.

Monsieur de La Motte nous a ensuite présenté 2 autres parcelles où le choix s'est porté sur une stratégie de futaie jardinée. C'est toujours une option délicate, dont les qualités environnementales sont indéniables ; elles nécessitent néanmoins une attention et des soins sylvicoles très adaptés, sans compter un investissement financier non négligeable.

Un chapitre sur la création de pistes forestières rappelait l'importance de cet élément lorsqu'une gestion sylvicole active est appliquée sur le territoire.

Le déjeuner se déroulait au Bois de la Marche, avec une prestation très réussie, et la possibilité de terminer en salle sur des informations générales concernant l'activité de la Fédération et celle de notre Syndicat. L'auditoire appréciait les interventions de Jean Deniau sur Forinvest, celle de Philippe Drouault sur notre nouveau syndicat Fransylva en Poitou-Charentes et notre place en Nouvelle-Aquitaine, celle de Christian Girard sur les problèmes cynégétiques et celle de Pascal Valade sur les PLU, PLUI et SCOT. Le président a évoqué les sujets de la Responsabilité Civile et celui de PEFC.



Nous remercions Pierre Astié de l'aide qu'il nous a apportée dans la préparation de cette journée.

FORÊTS ET GIBIER

Commission Régionale Paritaire Sylvo-Cynégétique

Cette commission a été mise en place par le Préfet de la région ainsi que par Mr Rousset Président de la Région Nouvelle Aquitaine. Les dégâts de gibier et surtout des ongulés sont un souci majeur pour les forestiers qui ne cessent, dans tous les départements de la région, d'en souligner les effets. Cette commission paritaire, forestiers et chasseurs, doit travailler à l'écriture d'un document d'action pour tenter de concilier, si faire se peut, les intérêts des deux parties ; ce projet est ambitieux mais les forestiers ne peuvent se contenter du système actuel dans lequel ils ne peuvent se retrouver. De plus l'augmentation permanente du nombre de grands animaux fait augmenter les dégâts sans compter les coûts prohibitifs des protections en cas de plantation. Il est impératif de trouver l'équilibre nécessaire à une bonne et dynamique gestion forestière. Une réunion paritaire à la fin du mois de décembre doit permettre de comparer les propositions des partenaires et, peut-être, d'avancer

Dégâts de gibier.

C'est un sujet brûlant et difficile. Cependant nous, les propriétaires forestiers devons sur ce sujet, être réactifs et volontaires. Nous savons que sur l'ensemble du territoire de Poitou-Charentes, la présence de grands animaux occasionne des dégâts non seulement sur les plantations mais aussi sur toutes les repousses après exploitation.

Une fiche de dégâts de gibier est en cours de rédaction pour l'ensemble de la Région Nouvelle Aquitaine. Elle vous sera communiquée et les délégations départementales du syndicat comptent sur vous pour remplir ce document. Nous savons que certains d'entre vous sont découragés par l'inutilité apparente de ces déclarations et d'avoir, à nouveau, à réaliser ce pensum. Il est cependant indispensable, à l'heure où l'Etat et la Région expriment la volonté d'avancer de façon positive sur cette problématique, de montrer notre capacité à répondre à cette attente.

La volonté d'atteindre un équilibre sylvo-cynégétique est affichée. A nous d'être des partenaires crédibles et positifs dans ce dossier. Eric Le Gallais

INFORMATIONS DU NET

QUELQUES SITES INTERNET à consulter

Le site de Me Yves Dubois Fresney, notaire à Fécamp : <http://www.dubovsfresney.fr/>

Quelques articles très intéressants sur la forêt et l'environnement, en particulier sur la théorie de la continuité des rivières.

Les sites de la Forêt Privée française :

<http://www.jemeformepourmesbois.fr>

<http://www.crpf-poitou-charentes.fr/Stages-et-reunions.html>

<http://www.fransylva.fr/>

Le site de teragir, association qui coordonne en France la journée internationale des forêts

<http://www.teragir.org/>

Pour une demande d'adhésion merci de retourner ce papillon à

Fransylva en Poitou-Charentes

13 rue de la Croix de la Cadoue

86240 SMARVES

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

ou envoyer un courriel à

poitou-charentes@fransylva.fr

Votre adhésion à notre Syndicat présente l'avantage de vous proposer une assurance en Responsabilité Civile, par **Pacifica**, pour tous les hectares boisés déclarés. **D'autre part, il vous est possible de souscrire une assurance pour des terres agricoles non assurées par ailleurs** (pour les haies et arbres isolés), **et notamment celles qui ne seraient pas liées à des bâtiments d'exploitation agricole.**



FORMATIONS

**Des centaines de propriétaires forestiers ont participé
à des formations ; et vous ?**

Le CRPF propose des
Formations à la GEstion FOrestièRe (FOGEFOR)



Exposés en salle

Visites de parcelles, exercices de cubage,
informations réglementaires et fiscales, ces
journées sont à votre disposition.



Exercices sur le terrain

D'ores et déjà les rendez-vous suivants sont programmés en 2018 :

- un stage de deux jours, **les 8 et 9 février 2018 : La tronçonneuse, utilisation et sécurité** en Charente ;
- un stage de quatre jours, **les 5 et 19 octobre et les 9 et 23 novembre 2018 : Rédiger son plan simple de gestion** en Vienne.

Il est également envisagé de débiter à **l'automne 2018 une session d'initiation à la gestion forestière. 4 réunions** vous sont proposées sur des thèmes variés :

- c Connaître sa forêt
- c Cuber et vendre ses bois
- c Repérer les limites de ses parcelles
- c Tout ce qui concerne vos bois
(réglementation, fiscalité)

Pour plus d'informations et pour vous inscrire, n'hésitez pas à prendre contact avec nous dès à présent :

Tél. 05 49 52 23 08 – Courriel :

poitou-charentes@crpf.fr

Bon à savoir :

Le syndicat participe aux frais de ses adhérents et prend en charge :

- 100 % des frais d'inscription à la formation de base FOGEFOR
- 100 % des frais d'inscription à la formation Certiphyto.

Par ailleurs, le syndicat propose une aide de 200 € pour la réalisation d'un premier PSG.

GLOSSAIRE

BOISYLV 86 : Boiseurs et Sylviculteurs de la Vienne

CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

CDAF : Commission Départementale d'Aménagement Foncier

CDCFS : Commission Départementale Chasse Faune Sauvage

CDNPS : Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites

CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

CETEF : Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier

CNPF-NA : Centre National de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine

CNPF-PC : Centre National de la Propriété Forestière, délégation de Poitou-Charentes

CTL : Comité Technique Local

EBC : Espaces Boisés Classés (ce classement implique une irrecevabilité de plein droit de tout défrichement)

GDF 17 : Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime

GDF 79 : Groupement de Développement Forestier des Deux-Sèvres

PDPFCI : Plan Départemental Protection des Forêts Contre les Incendies

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (document opérationnel d'aménagement)

PEFC : Program for the Endorsement of Forest Certification (programme de reconnaissance des certifications forestières)

PSG : Plan Simple de Gestion

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAGE : Schéma Départemental de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale (document servant de cadre aux PLU)

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

MARCHÉ DU BOIS

LA COTE DU CHÊNE NE SE DÉMENT PAS

La vente groupée des experts à Montamisé est toujours un moment attendu par les propriétaires forestiers de Poitou-Charentes.

Celle-ci s'est donc tenue le 15 novembre dernier. Elle était dirigée par Jean Francois de La Motte, expert coordinateur, qui nous a communiqué l'analyse détaillée ci-dessous.

113 articles proposés pour un volume de 35 387 m³ de bois d'œuvre et 30 550 stère de bois d'industrie

Répartition par essence :

Chêne 13 918 m³

Peuplier 8 947 m³

Total feuillus 22 865 m³

Pin maritime 9 176 m³

Pin sylvestre 2 303 m³

Douglas 1 044 m³

Total résineux 12 522 m³



92 % des lots ont été vendus cette année contre 74 % l'an dernier.

Les prix moyens, sauf pour le douglas, s'affichent en hausse par rapport à l'an dernier :

Chêne 159 € / m³ contre 148

Pin maritime 32 € contre 28

Pin sylvestre 27 € contre 23

Douglas 56 € contre 67

Peuplier 42 € contre 37



Le taillis de chêne, entre 13 et 15 € le stère et le taillis de châtaigner, en coupe rase : 9 € le stère.

Une analyse plus fine est intéressante ; suivant les volumes de l'arbre :

Les chênes d'un volume inférieur à 1,51 m³ sont à 125 € par m³
supérieur à 1,5 m³ 178 €

De même pour les résineux :

Les pins maritime de moins d'1 m³ 28 euros le m³
de plus d'1 m³ 33 €.

Commentaires d'Eric Le Gallais.

Le chêne se porte bien d'autant que le nombre d'acheteurs était élevé ; une quarantaine d'acheteurs se sont disputés ces lots. La hausse moyenne (7 %) reflète bien la tendance du marché national. Le chêne, une valeur sûre pour les patients, les arbres d'un volume supérieur à 1,5 m³ tirent le marché vers le haut.

Les peupliers si difficile à vendre ces dernières années reprennent des couleurs si, bien évidemment, ils sont de qualité et faciles à exploiter. La ressource vient-elle à manquer ? Serait-ce les conséquences des dernières tempêtes ?

Les résineux aussi sont en progrès sans doute en raison de la demande pour la construction.

On aurait pu s'attendre à des difficultés sur le marché du petit bois en raison de la série d'hivers doux. Cependant le marché s'est maintenu avec des prix à l'unité au même niveau que l'an dernier.

Photos : Olivier Martineau © CNPF — Hervé Louis- CRPF Bourgogne © CNPF

Du bon combustible au poêle !

L'impact environnemental du chauffage au bois, outre son attrait économique, est bien moindre par rapport à ceux utilisant des ressources fossiles (gaz, pétrole, charbon). On l'oublie parfois, mais le bois constitue l'un des très rares matériaux renouvelables disponibles. Mais attention, il peut produire de grandes quantités de particules fines.

L'émission de polluants est liée à l'efficacité de la combustion. La quantité de cendres et de fumées produite par une cheminée à foyer ouvert est largement supérieure à celle d'un poêle ou d'un foyer fermé de type insert performant.

Ainsi, la réduction des émissions polluantes passe par l'utilisation d'appareils labellisés Flamme Verte par exemple.

La qualité du bois est également à prendre en compte. Plus il est sain et sec mieux il se consomme. Il est en outre conseillé de ne jamais brûler du bois de récupération car il a pu être traité au préalable et donc contenir des concentrations en métaux lourds importantes. Une étude suisse démontre que les concentrations passent de 5 à 700 mg/kg pour le plomb, de 2 à 90 mg/kg pour le chrome, de 30 à 1000 mg/kg pour le zinc, entre du bois sain et du bois traité.

Moralité : brûler du bois local c'est au poil !

Richard Arnou

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 OCTOBRE 2017

Comme vous en aviez été informés par courrier, une assemblée générale non statutaire de votre syndicat s'est tenue le 20 octobre à Lesterps, en Charente.

Cette assemblée avait pour objet le compte rendu des premières activités du syndicat, le remplacement d'E. Benoit du Rey et une visite de terrain.

Après le compte rendu financier et un rapport sur les quelques mois écoulés, le Président présente la candidature de J.L.Léonard au poste d'administrateur pour siéger au CA à la suite d'E. Benoit du Rey qui a présidé le syndicat de Charente Maritime pendant de nombreuses années.

Bien évidemment, nous le remercions pour ces années au service de son département et de la région Poitou Charentes.

J. L. Léonard, maire de Châtelailon-Plage, est administrateur du CRPF Nouvelle Aquitaine où il représente la Charente Maritime.

Son élection est soumise au vote et il est élu à l'unanimité. Il devient ainsi Vice Président de notre syndicat.



Réunion d'information sur les boisements compensateurs

Cette réunion du syndicat Fransylva en Poitou-Charentes était organisée à la suite de l'Assemblée Générale.

Les différents intervenants invités nous présentent les conditions du boisement compensateur réalisé sur la propriété de Monsieur Thibaud, chantier que nous visiterons au cours de l'après midi . Merci à Monsieur Thibaud de nous avoir permis cette visite.

Le Président expose le rôle du syndicat dans cette opération ; celui-ci a, en effet, été mandaté pour représenter les forestiers privés auprès de LISEA-COSEA ; les chambres d'agriculture ont validé cette délégation.

La première étape de cette opération a été confiée au cabinet Béchon qui, à la suite du travail des géomètres, a eu la mission de réaliser l'estimation des bois devant être coupés sur l'emprise. Monsieur Béchon nous a donc informés de son travail qui a été parfaitement apprécié par les forestiers impactés.

Simultanément, le CRPF a eu la mission de sélectionner les propriétaires volontaires à une plantation sur des terrains agricoles, des hectares nécessaires pour compenser la perte de terrains forestiers. Un appel aux volontaires a donc été réalisé. La liste de ceux-ci a été communiquée aux différentes DDT qui ont, avec LISEA-COSEA, sélectionné les bénéficiaires.



Ensuite les travaux de plantation ont été confiés par COSEA à différents professionnels dans les conditions habituelles de ces marchés. Il ressort en synthèse que le coût moyen de l'opération a été de 5600 € à l'hectare.

Ces plantations font l'objet d'un suivi de trois à vingt ans, suivant les chantiers, par le CRPF ; ce suivi est communiqué exclusivement à COSEA ce qui, sans doute, est une lacune de cette convention.

La visite sur place nous a montré des plantations fort bien réussies, voire plus.

Photos syndicat Poitou-Charentes